

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 11 OCTOBRE 2022

Délibération n° 034 -2022

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 octobre 2022
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD - Christophe DESMARIS -Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Gaëlle DIMBERTON - Mireille GROSSELIN – Fabrice THOMASSON - Stéphanie LAURENCIN – Pierre-Yves RAVIER – Marie-Noëlle PRUDENT.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mathilde VERNET (Pouvoir à Christophe DESMARIS) – Nina ZACCAGNINO (Pouvoir à Pascale CAVILLON).

Membre excusé : Ludovic VINCENT

Membres présents à la séance : 16
Membres excusés ayant donné pouvoir : 2
Membre excusé : 1

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ROCHE.

OBJET : **Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire**

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Par délibérations du 28 mai 2020 et du 19 novembre 2020, le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au maire, ainsi qu'il est prévu à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, M. le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation. (Voir Annexe I)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par M. le Maire annexé à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.

Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire,



Jean-Yves BREVET